

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Juliette HAÏM

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 75

Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 26

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONToux - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Michel TREMORI

Excusés ayant donné pouvoir : 22

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Commerce

**235-2022 Renouvellement de la convention relative aux aides aux entreprises
avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.11118 ;

Vu la délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu la délibération n°73-2018 en date du 4 avril 2018 de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) approuvant la signature d'une convention avec la Région l'autorisant à intervenir en complément pour apporter une subvention au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ;

Considérant que la loi NOTRe a conféré aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière ;

Considérant que le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région ;

Considérant que les groupements de communes peuvent intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région et après signature d'une convention avec elle ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la Région, la précédente devenant caduque au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cette présente convention permet à la Région, aux communes, à leurs groupements, et aux métropoles d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises en s'inscrivant dans le SRDEII ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides aux entreprises ;

DE POURSUIVRE sa politique de soutien au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ;

D'APPROUVER le règlement d'intervention d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes Baronnie en Drôme Provençale'. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES', 'BARONNIES en DROME', and 'PROVENÇALE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre'. The date '2010' is also visible at the bottom of the stamp.